

**UN VICAIRE GENERAL
CLANDESTIN SOUS LA
REVOLUTION DANS LE DIOCESE
DE VENCE : L'ABBE PIERRE
BLACAS (1766-1845)**

par Mgr Denis GHIRALDI

Dès que la Constitution civile du clergé fut votée le 12 juillet 1790 et que sa mise en application eût engendré la suppression d'un grand nombre d'évêchés (dont Grasse et Vence dans notre région), les premières résistances de la part du clergé se manifestèrent et ne tardèrent pas à s'exacerber dès que fut imposé le serment constitutionnel par le décret du 27 novembre 1790. Evoques et prêtres réfractaires au serment furent dans l'obligation d'émigrer pour éviter les rigueurs des lois de déportation ou d'emprisonnement du 29 novembre 1791 et surtout celle du 27 mai 1792 qui condamnait à la déportation tout réfractaire dénoncé par au moins vingt citoyens, et celle du 26 août 1792 exigeant la déportation de tout réfractaire quel qu'il soit.

Ces terribles menaces et la mise en application de ces lois par les administrateurs de district entraînaient bien vite l'émigration de l'évêque de Vence, Mgr Pisani de la Gaude, dès le 21 juin 1791 (1). Il fut suivi entre autres par plusieurs prêtres de Vence, dont les abbés Blacas, Archier, Mero, Feraudi, Savornin et Varachan. Tous se rendirent à Nice dans un premier temps, mais dès que le comté fut envahi par les troupes françaises le 29 septembre 1792, tous franchirent les Alpes et passèrent en Italie et de là dans les Etats pontificaux où ils attendirent la fin de la persécution. La signature du concordat en 1801 leur permit de regagner leur terre natale et d'y reprendre un ministère actif. Certains cependant revinrent clandestinement dès 1795t mandés par leur évêque pour accomplir un ministère sacerdotal clandestin avec les réfractaires demeurés sur place incognito, auprès des jureurs repentis et de populations demeurées dans l'orthodoxie catholique. Tel fut le cas de l'abbé Blacas dont il faut conter l'histoire qui n'eût rien de banal.

I- AVANT L'EXIL

L'abbé Pierre Blacas était né à Vence en 1766. Ordonné prêtre en 1790, il fut aussitôt nommé vicaire à La Gaude, il y trouva le curé Pierre Audibert. Or tandis que celui-ci prêta en novembre 1791 le serment constitutionnel en excluant "tout ce qui concernait l'Eglise", l'abbé Blacas refusa catégoriquement de suivre Audibert dans la voie schismatique, il préféra obéir aux directives envoyées au clergé du diocèse de Vence par l'évêque Mgr Pisani (2) et ne prêta pas le serment. Il se retira à Vence dans sa famille dès la fin 1791. Le club des Jacobins de cette cité le dénonça à diverses reprises comme contre-révolutionnaire ; sa mère elle-même fut également dénoncée parce qu'elle conseillait aux fidèles de ne pas s'adresser aux prêtres assermentés comme schismatiques, et surtout pas au deuxième curé de Vence :

L'abbé Honoré Vial. Né à Vence le 18 février 1729, il avait été nommé à la cathédrale de Vence par Mgr Bardonenche en 1774 (3)- Quand l'heure de prêter serment arriva, Honoré Vial n'éprouva aucune difficulté à y souscrire, malgré les avertissements de son évêque. Le dimanche 19 novembre 1790, lui-même et son collègue, l'abbé Jean Antoine Archier, se soumirent au rite schismatique prescrit par le décret du 27 novembre précédent. Le procès verbal de l'événement fut rédigé de la façon suivante (4) :

"L'an 1790 et le 19 décembre, jour de dimanche, avant midi, le sieur Vial, l'un des curés de l'église paroissiale de Vence ayant prévenu M. le maire qu'il prêterait aujourd'hui le serment prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale des 12 et 24 juillet dernier, en conformité de l'arrêté de l'assemblée administrative du département du Var du 27 novembre dernier qui avait été notifié au dit Vial et au sieur Archier, curés de Vence, il fut arrêté le Jour d'hier, dans une assemblée du corps municipal, que les officiers municipaux se rendraient à cet effet le matin dans l'église paroissiale, pour être présents à la prestation dudit serment et en dresser procès verbal, en conformité de l'arrêté de l'assemblée administrative du département du Var..."

Les membres du corps municipal se trouvèrent donc dès 8 heures du matin à l'Hôtel de ville et de là se rendirent à la cathédrale : "... en notre présence, celle du peuple qui était assemblé en grand nombre, l'église se trouvant remplie, et de plusieurs prêtres qui s'y trouvaient, les sieurs Honoré Vial et Jean Antoine Archier, curés de la paroisse de Vence, s'étant présentés à la balustrade du sanctuaire, ledit sieur Vial a dit qu'il allait donner des preuves de son patriotisme et de sa soumission aux décrets de l'Assemblée nationale, en prêtant le serment qu'ils prescrivaient, mais qu'auparavant il devait lui être permis de déclarer qu'il entendait toujours professer la religion catholique, apostolique et romaine qu'il avait enseignée et qu'il continuerait d'enseigner à ses paroissiens et, en conséquence, il a prêté à haute voix aux susdits présents le serment en ces termes

"Je Jure de veiller avec soins sur les fidèles de la paroisse qui m'a été confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi..."

L'abbé Archier prêta lui aussi le même serment qu'il ne tarda pas d'ailleurs à regretter et dont il alla bien vite se faire absoudre en émigrant à Nice, auprès de son évêque Mgr Pisani (5).

"... Après ledit serment, continue le procès verbal, le sieur Vial a dit la liasse paroissiale à laquelle nous avons assisté, et nous étant ensuite retirés, avons dressé du tout le présent verbal.

Fait à Vence, l'an et Jour 19 décembre 1790.

Signé : Savornin, maire, Chéry, Rostan, Bérenger, André, Blacas, à l'original".

Révolté contre son évêque, Vial le dénonça comme contre-révolutionnaire, fin décembre 1790, au club des Jacobins de Vence où régnait le sinistre chirurgien Courmette, enragé sectaire et actif artisan de la déchristianisation.

Vial devint en 1792 curé constitutionnel de Vence. Il reçut avec des honneurs incongrus, en fin avril 1792, l'évêque constitutionnel Rigouard. Il provoqua ses vicaires : Pierre Abou, Joseph Auzias et Jean Baptiste Auzias, à prêter serment, ce qui leur valut à tous une mention honorable du club (6). On n'entendit plus parler du curé Vial après le concordat ; il mourut sans doute en 1798.

La mère de l'abbé Blacas ne fut nullement intimidée par les menaces des administrateurs qui entendaient lui inspirer des craintes sur les conséquences de ses prises de position en faveur des prêtres réfractaires et particulièrement de son fils : *"S'il est mis à mort par le bourreau, J'irai teindre mon mouchoir dans son sang et J'aurai l'honneur d'être la mère d'un martyr"*. Cette réponse audacieuse et courageuse lui valut quelque temps de détention dans les prisons de Draguignan.

II - DURANT L'EXIL

Le 29 décembre 1791 une dénonciation transcrite dans les procès verbaux du club accusa M. Blacas "d'avoir enseigné à des écoliers des commandements qui prêchaient l'intolérance et le fanatisme" (7). Ce terme était très en vogue à cette époque parmi les sectaires des clubs et les anticléricaux. L'abbé Blacas comprit bien vite que sa vie était en danger et, le 10 août 1792, il émigra à Nice, de là il passa en Italie et se rendit à Rome auprès de Mgr Pisani qui s'y trouvait depuis le début de 1792, Il fut envoyé à Bologne où il vécut chez les "Missionnaires" pendant trois ans.

Le pape Pie VI, dès 1792, les 19 mars et 13 juin, avait donné par induit aux archevêques, évêques et administrateurs des diocèses de France qui subissaient la persécution, les pouvoirs

d'absoudre tous les cas réservés au Saint-Siège et en particulier les prêtres jureurs qui voulaient en conscience rétracter juridiquement leur serment, il était entendu que les vicaires généraux envoyés en mission clandestine dans leur diocèse bénéficiaient de ces mêmes pouvoirs, mais ils ne pouvaient pas en user hors de leur diocèse, ce qui créait des difficultés. Aussi le 10 décembre 1792, le cardinal Zelada fit parvenir aux divers pasteurs en exil un décret élargissant le domaine de l'exercice de ces pouvoirs :

"Ayant pris conscience de l'importance des événements malheureux qui se passent dans le royaume de France, de la fuite et de l'absence des archevêques, évêques, vicaires généraux et autres administrateurs des diocèses, comme aussi des autres ecclésiastiques de chacun des diocèses, le Saint-Père a su que l'usage du pouvoir d'absoudre les ecclésiastiques Jureurs ou intrus, Jadis donné aux archevêques, évêques et administrateurs des diocèses de France par les induits du 19 mars et du 13 juin de cette année 1792, n'avait pas été suivi totalement d'effet du fait que les exigences de ces induits interdisaient l'utilisation de ce pouvoir "hors des limites du propre diocèse et dans les territoires non soumis au pouvoir du roi très chrétien". En vertu de présent induit, est accordé aux ci-devant archevêques, évêques et administrateurs des diocèses, le pouvoir d'absoudre par eux-mêmes, ou par leurs délégués, tout ecclésiastique du diocèse, soit Jureur, soit intrus, même s'il vit en d'autres diocèses ou dans des territoires non soumis à la Juridiction du roi très chrétien. Sa sainteté veut que dans les absolutions concédées, soit observées les conditions exprimées dans les induits précédents ; elle entend aussi que la délégation ne puisse être donnée qu'à des confesseurs approuvés par l'ordinaire du lieu dans lequel vivent ceux qui, ayant fait pénitence, sollicitent l'absolution.

Bien que le pouvoir d'absoudre les ecclésiastiques Jureurs ou intrus, ainsi que les autres facultés accordées aux archevêques, évêques et administrateurs par les induits en question ou par d'autres induits pontificaux, ne l'ait été que pour un an, Sa Sainteté, en vertu du présent induit, concède en ce qui concerne les pouvoirs en question et les autres accordés par les induits précédents, que ces pouvoirs soient prorogés pour un an à partir du moment de l'expiration de l'induit et même pour tout le temps que dureront les calamités présentes" (8).

Or dans les mois qui suivirent, les événements devinrent de plus en plus tragiques et la persécution antireligieuse s'accrut dès 1793 et en 1794, par les décrets du 28 mars 1793 frappant de "mort civile" tous les émigrés et les bannissant à perpétuité, par la création des terribles comités du salut public (décret du 5 avril), par l'instauration du régime de la terreur (septembre 1793). par l'action terroriste des mouvements de déchristianisation (brumaire an II : octobre-novembre 1793). l'institution du culte de la déesse Raison (20 brumaire an II : 10 novembre 1793). puis de celle de l'Etre Suprême (18 floréal an II : 7 mai 1794), et par les entreprises anticléricales et persécutrices des "envoyés en mission" dont le plus terrible fut sans doute le dénommé Albitte qui dans son enthousiasme déchristianisateur répandit la terreur dans les départements de l'Ain, de l'Isère et du Mont Blanc en 1794 : n'allait-il pas jusqu'à imposer aux prêtres jureurs un serment de son cru, exigeant l'abdication de la prêtrise sous peine d'emprisonnement et de déportation ?

Au courant des énormes difficultés que rencontraient les réfractaires et les administrateurs clandestins, le Saint-Siège, par la voix du cardinal Zelada, publia un nouveau décret le 15 décembre 1794 qui prorogeait sans limite de temps les facultés données par les décrets précédents :

"... Les tragiques circonstances qui sévissent dans le royaume de France, à Avignon, dans le comtat Venaissin, en Savoie et dans d'autres lieux où les fidèles sont privés de leurs pasteurs légitimes et ne peuvent pas, sans très grave inconvénient et danger, faire appel au Saint-Siège, engagent notre Saint Père qui a toujours et chaque jour les yeux fixés sur ses brebis confiées à sa sollicitude universelle et à ses soins, et qui déplore sans cesse les calamités qui les atteignent, à

répondre à leurs besoins de la meilleure manière qui soit ; dans ce but, il concède un nouvel induit aux dits archevêques, évêques, administrateurs des diocèses, prorogant toutes et chacune des facultés extraordinaires déjà données, et cela pour un an. Au jour d'expiration de l'induit, si les calamités des temps perdurent, les mêmes règles, les mêmes conditions qui dans les induits précédents ont été prescrites sont applicables telles qu'elles ont été formulées le 10 décembre 1792" (9)

III - RETOUR A VENCE ET MINISTERE CLANDESTIN

Conforté par tous ces décrets dont il avait eu connaissance, car ils avaient été envoyés à tous les archevêques et évêques en exil, Mgr Pisani délégua à Vence durant l'été 1795 l'abbé Blacas, pour y accomplir incognito un ministère de réconciliation auprès des repentis et de maintien du catholicisme dans toute la région. Muni des lettres officielles de vicaire général données par l'évêque, Blacas avait aussi reçu de Mgr Pisani un règlement complet concernant la conduite à tenir envers les assermentés qui rétracteraient leur serment, envers les chrétiens repentants de l'idolâtrie du culte de la Raison ou de la théophilantropie, et les règles à observer dans l'administration des sacrements. M. Blacas devait se mettre en rapport avec tous les insermentés qui accomplissaient dans le ci-devant diocèse de Vence un ministère clandestin. Retenons de cette longue instruction de 34 pages imprimées les points suivants :

"L'ignorance où je suis des dispositions personnelles et locales de mes diocésains, m'oblige à ne donner au digne M. Pierre Blacas, prêtre de Vence, qui va se consacrer au salut de leurs âmes, que des règles générales sur les points les plus critiques qui pourraient embarrasser l'exercice de son ministère, et sur l'administration des sacrements sous le régime d'une domination peut-être plus vexatoire que tolérante. Ses lumières et sa sagesse en feront une application utile.

Avis préliminaire :

Le besoin urgent que mon diocèse a de prêtres catholiques me faisant un devoir d'accueillir les offres de ceux que le zèle y portera, il est essentiel pour le bien de l'unité que ces prêtres de divers pays aient entre eux de temps à autre quelque entrevue, qu'ils réfèrent à un chef leurs opérations, de manière que d'un commun accord il soit établi une espèce de mission dont le service sera réglé à certains lieux, à certains Jours, et qu'il y ait surtout uniformité dans les décisions de morale. Ces prêtres seront attentifs à ne point se communiquer aux personnes dont les dispositions chrétiennes ne leur seraient pas bien assurées : un ministre de Jésus Christ doit agir avec la simplicité de la colombe et l'accompagner de la prudence du serpent ; il doit s'attendre dans les circonstances présentes, de la part surtout des schismatiques, qu'on lui tendra bien des pièges ; il se défendra donc des impulsions trop fortes du zèle, afin de recueillir plus sûrement les fruits d'une charité vraiment apostolique"

Après avoir longuement développé les directives concernant l'absolution des assermentés qui se rétracteraient, l'évêque poursuivait :

"Idolâtrie de la Raison :

Il est douloureux d'avoir à traiter un pareil objet : mais tel est l'excès du délire philosophique d'avoir enfin violé, sacrifié, détruit tous les principes de la saine raison aux pieds de la statue qu'il avait prétendu élever à la raison elle-même.

Le digne P. Blacas sera certainement pénétré de cet esprit de zèle qui anima Paul lorsqu'il vit Athènes abandonnée à l'idolâtrie, il fera sentir aux chrétiens repentants l'horreur autant que l'ineptie de ce culte idolâtre, et combien ce crime est encore plus grand dans ceux qui ayant été éclairés des lumières de l'Evangile les ont étouffées pour s'abandonner aux ténèbres du philosophisme..."

A Vence, le rôle de la déesse Raison avait été tenu avec un succès très relatif, dès décembre 1793. par l'épouse du boucher Sardy, lors de la fête que les Jacobins organisèrent à grands fracas de banquets et de farandoles à la suite de la prise par les troupes françaises de la "ville infâme" (sic) de Toulon le 19 décembre 1793.

Mgr Pisani établissait ensuite une ferme critique de ce "philosophisme". Il ajoutait enfin une longue instruction sur l'administration des sacrements :

"Nous recommandons au digne abbé Blacas de se pourvoir avant d'entrer en France, d'huiles saintes, d'une pierre sacrée, d'une petite boîte en argent pour y placer la sainte Eucharistie, d'un calice facile à se démonter en plusieurs pièces, d'un rituel, d'un bréviaire, et d'autres petits meubles ou nécessaires ou utiles pour le service divin. On doit savoir qu'en cas d'insuffisance d'huiles saintes, on peut, avant qu'elles soient épuisées, les nourrir d'huile bonne non bénite, toujours en petite quantité, et ainsi successivement tant que le besoin l'exige..."

Mgr Pisani développait ensuite toutes les règles concernant l'administration des sept sacrements, et dans la conclusion de son décret il adressait un avis aux pères et mères de famille :

1°) D'instruire avec le plus de zèle possible leurs enfants dans la religion catholique, et, pour cet effet, de leur faire chaque jour, ou au moins les jours de dimanches, fêtes et autres de non travail, des leçons de catéchisme de leur évêque catholique, il doit y en avoir encore des exemplaires dans le pays.

2°) De faire, à une certaine heure convenue, dans l'intérieur des maisons, les prières du matin et du soir, d'y ajouter un Pater, un Ave, pour le rétablissement parfait de la religion catholique..." (10)

Muni de tous les pouvoirs canoniques et guidé par les directives détaillées données par l'évêque, l'abbé Blacas exerça son ministère à Vence et dans la région sous un déguisement, comme le firent presque tous ses confrères des autres diocèses ayant dans la clandestinité les mêmes responsabilités. Dans la saison d'hiver et au moment de la trituration des olives, il allait la nuit visiter les malades en portant sur son épaule une outre pleine d'huile, comme s'il sortait du moulin (11).

Sa présence cachée ne fut pas ignorée et le commissaire Muraire de Paul du Var (la loi avait interdit d'utiliser dorénavant le substantif "Saint" (12), s'était plaint le 1er frimaire an V (21 novembre 1796) au "commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département du Var" au sujet des menées de l'abbé Blacas ; l'affaire était allée jusqu'au ministère, et le ministre de la police s'empressa d'alerter le commissaire du département, par lettre du 29 frimaire (19 décembre 1796) :

"Il résulte, citoyen, de la déclaration faite le 1er frimaire par le commissaire Muraire de la commune de Paul du Var au commissaire de ce canton, et dont vous avez eu connaissance, que la commune de Vence est entièrement livrée au fanatisme et à l'intolérance religieuse ; l'abbé Blacas, émigré rentré, est l'un des principaux moteurs de ce foyer contre-révolutionnaire . Les faits plus

circonstanciés de cette déclaration méritent donc, citoyen, la plus grande surveillance de votre part.

Je vous charge, en conséquence, de prendre de suite toutes les mesures possibles pour faire arrêter cet émigré, le livrer aux tribunaux, et ne négliger en même temps aucun des moyens qui peuvent tendre à détruire les fausses impressions que ces hypocrites peuvent avoir répandues dans le peuple, rétablir aussi l'ordre dans cette commune, y assurer l'exécution des lois et notamment de celle des 7 et 10 vendémiaire sur la police des communes et du culte. Vous m'informerez avec exactitude du succès de vos démarches. Salut et fraternité. Signé : Cochon" (13).

La loi du 7 vendémiaire an IV (28 septembre 1795) exigeait de la part du clergé un nouveau serment d'adhésion à la République ; les réfractaires furent divisés à son sujet ; cependant des prélats émigrés, comme M. de Boisgelin archevêque d'Aix, séjournant en Suisse, M. Champion de Cicé archevêque de bordeaux, en exil à Londres, M. de la Luzerne évêque de Langres, émigré en Autriche, M. de Bausset évêque d'Alais, demeurant en France à Villemoisson, et M. Emery supérieur de Saint-Sulpice, se rangèrent parmi les "soumissionnaires" qui furent nombreux et qui n'hésitèrent pas, s'ils le pouvaient, à prêter ce serment.

Le problème ne se posa pas pour M. Blacas : il ne pouvait pas sans danger d'être arrêté comme immigré sortir de la clandestinité, il eût la chance de passer à travers les mailles des filets qu'on lui tendait sans cesse et d'éviter de tomber dans les pièges qu'on plaçait sur son chemin présumé. Il demeura toujours dans la clandestinité, préservé par les nombreuses complicités qui entouraient son dévouement, son prestige, son audace et sa sainteté.

Nous n'avons malheureusement aucun compte rendu concernant le ministère de l'abbé Blacas pendant ces dures et sombres années jusqu'au concordat, ni sur ses méthodes d'apostolat. D'après les notes qu'il fournit à Mgr de Cicé sur le clergé de Vence, une fois le calme revenu, on acquiert la certitude que Blacas exerça une grosse influence dans le secteur dont il avait la charge. Très soutenu par un grand nombre de fidèles, il put organiser chez les bons paroissiens des célébrations multiples et fut le chef incontesté d'un réseau de prêtres clandestins. L'instruction religieuse ne cessa d'être donnée à la jeunesse et les sacrements administrés à tous : en font foi les registres de catholicité tenus clandestinement pendant cette période.

Il put recevoir la rétractation de quatre confrères et les relever des censures encourues : l'abbé André Blanc, relevé en 1795 ainsi que Pierre Audibert qui était son ancien curé à La Gaude ; François Joseph Lautier curé de Courmes, réconcilié en 1801 : il avait prêté serment le 20 décembre 1790 et Mgr Pisani l'avait excommunié dans sa lettre du 25 août 1791 contre les assermentés ; Jean-Pierre Audoly, natif de Malaussène, curé de Dosfraires, assermenté en 1790, lui aussi excommunié par Mgr Pisani, il se rétracta en 1797 auprès de Blacas (14).

IV - QUESTIONS DE JURIDICTION APRES LE CONCORDAT

Signée le 15 juillet 1801, la convention dite du 26 messidor an IX fut augmentée le 18 avril 1802 des "articles organiques". Dans l'intervalle, le 15 août 1801, Pie VII avait signé la bulle "Ecclesia Domini" qui ratifiait la convention du 26 messidor dite concordat, et les trois brefs : "Tarn multa" demandant leur démission aux évêques légitimes, "Post multos labores" concernant les évêques constitutionnels, et "Etsi apostolici principatus" aux prêtres mariés. Cette bulle et les trois brefs furent ratifiés à Paris le 8 septembre 1801 par les deux instances : Bonaparte pour le gouvernement français, les cardinaux Caprara (15)1 Consalvi (16) et l'abbé Bernier (17) pour Rome.

De graves problèmes se posèrent alors : qui devait gouverner les diocèses, surtout lorsque les évêques selon le bref "Tarn multa" avaient donné leur démission ? Qui était le responsable "sede vacante" dans les diocèses en attendant les nouvelles nominations ? Qui avait la juridiction ? Ces questions et d'autres furent posées au cardinal Caprara, plénipotentiaire de Pie VII à Paris, qui fit parvenir aux vicaires généraux légitimes la lettre suivante datée du 11 décembre 1801 :

"Je dois prévenir les difficultés qui pourront s'élever dans le gouvernement des diocèses dont les évêques ont donné, ou vont donner leur démission. L'intention de Sa Sainteté est qu'il ne se fasse aucun changement, aucune innovation dans l'administration actuelle de ces mêmes diocèses, et qu'ils continuent à être gouvernés soit directement par les évêques démissionnaires eux-mêmes, soit par le moyen de leurs vicaires généraux, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Je vous fais part, pour le bien de la paix, de ces dispositions et vous prie de vous y conformer, afin d'assurer de plus en plus la tranquillité des diocèses dont vous partagez l'administration en vertu des pouvoirs que votre évêque vous a conférés. Je suis avec estime, messieurs, votre très humble serviteur. Signé : J.B. cardinal Caprara" (18).

Au reçu de cette missive, M. Blacas, qui depuis le changement de régime était sorti de la clandestinité et accomplissait normalement son ministère à Vence, en essayant de résoudre les cas de nombreux jureurs dispersés dans les paroisses du district, écrivit au cardinal Caprara pour savoir quel était l'avenir quant à la nomination des évêques, quelle conduite il devait tenir dans l'intervalle, et à qui la juridiction était laissée pendant ce temps. Le cardinal lui répondit le 23 janvier 1802 dans les termes suivants :

"Je rends, comme vous, toute la justice qui est due aux mérites et aux vertus de Mgr votre évêque, mais la nomination des nouveaux pontifes de l'Eglise de France n'étant point de mon ressort, je ne puis que vous assurer, ainsi que tous ceux qui m'ont écrit à ce sujet, que je ne manquerai point, dans l'occasion, de servir selon mon pouvoir MM. Les prélats qui ont droit à l'amour et à la confiance de leurs anciens diocésains. Ma circulaire devant vous être parvenue, veuillez vous y conformer en continuant dans le gouvernement de votre diocèse. Je vous confirme à cet égard les mêmes pouvoirs que vous teniez de votre évêque, au nom duquel il faut administrer ce même diocèse jusqu'au nouvel ordre des choses. Je prends cette mesure d'autant plus volontiers que la lettre que je vous envoie ci-jointe est la preuve de vos mérites. Les craintes que vous me manifestez sont sans fondement. Je n'ai donné de pouvoirs à personne autre qu'aux ordinaires légitimes, et j'ai toujours refusé de faire droit aux requêtes dont l'objet tient à la juridiction des évêques, ou de leurs grands vicaires. Si la lettre de Mgr de Vence, relative à sa démission, est imprimée, vous me ferez plaisir de m'en envoyer quelques exemplaires. Je suis avec estime, monsieur, votre très humble serviteur. Signé J.B. cardinal Caprara" (19).

Cette missive est intéressante sur plusieurs points. Elle fait d'abord allusion à la démission que Mgr Pisani avait donnée le 17 octobre 1801 à Venise au pape Pie VII lui-même qui venait d'être élu le 1^{er} mars 1800 par le conclave tenu en cette ville, démission à laquelle l'évêque de Vence fit allusion dans une lettre qu'il écrivit au cardinal secrétaire d'Etat Consalvi le 30 novembre 1801 depuis Florence où il se trouvait alors, et dont voici les termes :

"Je reçois cette après-dinée, par un des gens de Mgr Gregorio, les trois lettres que Votre Eminence a daigné m'écrire, la dernière sous la date du 27 novembre, y joint le bref du Saint-Père, sous la date du 4 novembre, par lequel Sa Sainteté m'apprend qu'elle a accepté la démission que j'avais faite en ses mains, le 17 octobre passé, de mon évêché de Vence. Fasse le ciel que les Intentions paternelles du Saint Père aient l'heureux effet que s'en promettent les vrais fidèles ! Je

n'ai plus qu'à me joindre à eux et unir mes prières aux leurs pour le succès des grandes opérations qui occupent le Saint Siège : nous sommes tous dans l'attente de leur développement..."
(20)

D'autre part, on perçoit clairement que M. Blacas avait dû parler de la nomination des nouveaux évêques et faire valoir combien serait appréciée celle de Mgr Pisani dans un des nouveaux diocèses : pourquoi pas Aix dont Vence dépendait en 1801 ? De plus, M. Blacas se voyait confirmé et reconduit dans sa fonction de vicaire général et de seul substitut de l'évêque Pisani en attendant la nomination d'un nouveau prélat au siège d'Aix. Enfin le cardinal connaissait l'existence de la longue lettre que Mgr Pisani avait écrite à ses anciens diocésains lors de sa démission et dont il aurait aimé posséder quelques exemplaires (21).

M. Blacas continua d'exercer ses fonctions de vicaire général, comme le lui avait demandé le cardinal Caprara. Or il ne tarda pas à apprendre la nomination du nouvel archevêque du Var en la personne de Mgr Jérôme Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux sous l'Ancien Régime, qui était donc reconduit dans l'épiscopat concordataire.

V - SOUS L'AUTORITE DE MGR DE CICE, ARCHEVEQUE D'AIX

De Cicé était né à Paris le 4 septembre 1735- Au collège de Plessis où il fit ses études, il se lia d'amitié avec Morellet, Turgot, et de Boisgelin qui devint archevêque d'Aix-en-Provence. Il fit ses études théologiques à Saint-Sulpice puis à Rome. Vicaire général de son frère Jean Baptiste évêque d'Auxerre, il fut nommé conseiller d'Etat en 1765t évêque de Rodez le 24 juin 1770, et archevêque de Bordeaux le 28 janvier 1781. Son épiscopat s'y signala par ses interventions dans les affaires administratives de la province, son ouverture aux "idées nouvelles" et à la tolérance. Il fut élu en 1789 député du clergé aux états généraux et joua en juin 1789 un rôle très actif pour la réunion de son ordre avec le tiers état.

De Cicé avait accepté d'emblée le décret pontifical "Tarn multa" et avait donné sa démission le 8 octobre 1801, quelques jours avant Pisani de la Gaude. Il fit partie de la promotion du vendredi 9 avril 1802 qui comprenait, outre la nomination de 27 évêques, celle de 8 archevêques dont 6 prélats d'Ancien Régime et 2 constitutionnels (22). Champion de Cicé que Louis XVI avait fait garde des Sceaux, avait contresigné en juillet 1790 la Constitution civile du clergé parue pendant son mandat ministériel. Cela lui valut de multiples désagréments de la part de ses confrères totalement réfractaires.

Obligé de fuir au temps de la déportation en 1791 il vécut à Londres quelque peu mis en quarantaine par les 17 évêques intransigeants qui avaient émigré dans cette capitale avant lui (23). Dans une lettre que Mgr de Marcy, évêque de Luçon, écrivait le 4 juin 1796 depuis Venise, où il avait émigré, à l'abbé d'Auribeau à Rome, il lui signalait avoir reçu une lettre de Mgr de Cicé le priant de la remercier pour avoir pris sa défense :

"Mgr l'archevêque de Bordeaux m'ajoute qu'il est l'objet de la plus acharnée et de la plus injuste persécution ; qu'il serait plus important que jamais pour lui d'avoir un+lettre de consolation du pape, qui lui servit d'égide contre ses ennemis. Il n'a reçu, depuis qu'il est à Londres, aucune réponse de Mgr Caleppi. Il est d'autant plus sensible à cette privation que ce prélat lui avait fait espérer une lettre du pape, et il ne sait qu'augurer de son silence. Cet archevêque a besoin de grands ménagements. Je crains pour lui, à cause des grands chagrins qu'il éprouve. Parlez-en à l'âme sensible de Mgr Caleppi qui sans doute lui procurera cette consolation" (24).

Mgr de Cicé se prononça pour la soumission aux directives pontificales et fut un des premiers à donner sa démission.

Après son ralliement à Bonaparte, Mgr de Cicé rentra en France. Lors de l'attentat de la rue Saint-Nicaize contre le Premier consul, le 24 décembre 1800, l'hypocrite Fouché le fit arrêter sous prétexte que la sœur de l'archevêque et le Père de la Clorivière s'étaient compromis dans cette affaire en cachant les auteurs de l'attentat : Carbon et Limoléan.

En 1802, dans la commission qui procéda à la rédaction des listes de candidature aux évêchés, Lebrun qualifia Champion de Cicé d'homme d'esprit souple, attaché au gouvernement par principe et par intérêt" ; il ajoutait : "il n'y a eu d'intrigues que pour avancer, jamais contre le gouvernement". Fouché ne fut pas tendre, il notait chez lui "de l'ardeur dans ses vues, peut-être pas l'esprit exactement Juste, de la fermeté avec quelque teinte d'opiniâtreté, et de l'ambition" ; il pensait que "sous quelques rapports on lui accorderait moins de confiance qu'aux autres" ! Portalis lui concédait "des connaissances dans son état et son administration", mais il constatait qu'"il n'avait Jamais été vu d'un bon oeil par les ennemis de la Révolution et du gouvernement" ! (25).

Le fait fut que Champion de Cicé accepta l'archevêché d'Aix qu'il rejoignit au reçu des bulles pontificales le 17 avril 1802, il avait 67 ans. Son épiscopat à Aix, qui ne dura que sept ans, puisqu'il mourut le 22 août 1809. fut une totale réussite, tant sur le plan pastoral que sur le plan des relations avec les autorités nommées par le gouvernement impérial.

Dès son arrivée à Aix, il eût contre lui les préfets Delacroix puis Fauchet, les autorités, la police, les généraux, tous plus ou moins anticléricaux. Il sut côtoyer les obstacles, manœuvrer et apaiser. Sa grande intelligence, sa finesse d'esprit, la sagesse et peut-être aussi l'astuce que son âge avait accentuées, sa compétence en administration, l'appui du gouvernement, lui permirent d'exercer sur les préfets un certain contrôle et de faire renouveler peu à peu le personnel des mairies. Il se montra, comme par le passé, libéral et fort large à l'égard des constitutionnels.

Effectivement, il trouva à Aix l'évêque constitutionnel Jean Baptiste Aubert qui avait en 1798 remplacé sur ce siège le constitutionnel Charles Roux guillotiné à Marseille le 5 avril 1798. Aubert fit soumission pleine et entière à l'archevêque concordataire nouvellement nommé, il se retira à Fontvielle, son pays natal. Il portait habituellement un costume qui rappelait celui des religieux Augustins ; chaque jour il disait pieusement la Messe à l'église paroissiale. Mgr de Cicé l'avait autorisé à officier pontificalement aux grandes fêtes et à donner la confirmation dans la paroisse de Fontvielle, ce qu'il ne manqua pas de faire chaque année. Il entreprit le pèlerinage de Rome pour compléter sa soumission et recevoir de la main de Pie VII l'absolution des censures qu'il avait encourues. Après une vie sanctifiée par les bonnes oeuvres, la pénitence et la prière, il mourut en laissant une mémoire vénérée, le 16 février 1816.

Agissant toujours comme vicaire général de l'ancien diocèse de Vence, selon les directives du cardinal Caprara, l'abbé Pierre Blacas, avait pris pied-à-terre à La Colle où avait exercé le ministère un assermenté, Jacques Raybaud, natif de ce bourg, ancien vicaire de Saint-Paul en 1790, devenu sourd, incapable d'exercer une charge quelle qu'elle fut, il avait environ 70 ans. Blacas qui assurait le service paroissial de La Colle se dépêcha, dès qu'il connut la nomination de Mgr de Cicé, de lui écrire pour lui présenter ses hommages et lui demander de le décharger du soin de l'ancien diocèse de Vence :

"Monsieur,

L'Eglise de Vence était dans le deuil depuis qu'elle avait perdu son ancien évêque : H. de la Gaude votre nomination à l'archevêché d'Aix dont ce diocèse fait partie l'a beaucoup consolé. Ce choix, qui est la preuve de votre mérite, nous rassure et nous fait tout espérer pour cette Eglise qui s'est distinguée dans ces derniers temps par la pureté de sa foi et par son attachement inviolable à son digne prélat... Déjà nous adressons des vœux au Père des Lumières pour votre conservation et pour le prompt rétablissement du culte catholique dans notre diocèse.

Chargé depuis sept ans du gouvernement de ce diocèse par M. de la Gaude qui m'éclairait de ses conseils par des lettres fréquentes (26) et m'aidait à porter un fardeau qui aurait été au-dessus de mes forces, je croyais en être déchargé par la démission, mais Son Eminence, Mgr Caprara, m'enjoignit de le gouverner jusqu'au nouvel ordre des choses. Le voilà arrivé : je viens donc vous prier de me décharger du soin de ce diocèse ; si vous en disposez autrement, je recevrai vos ordres avec respect et je les exécuterai ponctuellement.

Avant d'achever une carrière bien pénible et bien orageuse, vous me permettrez de vous recommander mes confrères qui ont droit à la confiance publique et qui sont dignes de votre estime. J'en ferai un article à part à la page suivante ; ce sera avec peine que je vous désignerai nos frères égarés ; je vous exposerai enfin les besoins du diocèse. Telles sont les commissions que me donne auprès de vous mon ancien évêque qui m'écrit de Rome, de son lit. Je suis persuadé que ces détails vous feront plaisir et que vous me les auriez demandés en son temps. Je m'estimerai heureux de vous avoir prévenu et de vous avoir assuré de mon profond respect et entier dévouement. La Colle, diocèse de Vence, le 21 mai 1802. Votre très humble serviteur, P. Blacas, v.g. Saint-Paul du Var" (27).

Nous n'avons malheureusement pas la correspondance que Mgr Pisani entretint avec l'abbé Blacas ; cependant une lettre de l'ancien évêque de Vence au cardinal Consalvi, de la même époque puisque datée de Rome du 19 mai 1802, signalait d'une part le retour très prochain de l'abbé Archier à Vence, et d'autre part l'estime en laquelle Mgr Pisani tenait l'abbé Blacas qu'il prénomme François au lieu de Pierre :

"... y aurait-il de l'indiscrétion à prier Votre Eminence de suggérer au Saint Père d'accueillir une proposition que je lui ferai demain au soir en lui présentant mon grand vicaire, curé de ma cathédrale, qui va retourner à Vence ? Je me propose de supplier Sa Sainteté de me donner une relique et un chapelet pour ce grand vicaire qui a entretenu avec mon diocèse une correspondance utile et dangereuse pendant dix années. De plus, une autre relique et un chapelet plus distingué pour le sieur François Blacas, prêtre, mon préposé à Vence, qui depuis sept années y a exercé personnellement sous moi l'administration de mon diocèse, avec le plus grand zèle, la plus ferme constance, exposé nuit et jour aux périls de tout genre ; qui y a maintenu la foi avec tant de succès que dans ma ville il n'y avait que cinquante schismatiques et un seul prêtre de ce mauvais parti. Je ne puis reconnaître, attendu mon impuissance, des services si héroïques ; mais, en lui envoyant ce présent du Saint Père, j'acquitterai ma dette, et ce prêtre aura quelque témoignage d'approbation de sa conduite si honorable et si utile pour l'Eglise..." (28).

Mgr Pisani ajoutait en P.S. : "Mon catarrhe me fatigue encore", ce qui confirmait la réflexion de l'abbé Blacas disant à Mgr de Cicé que "son ancien évêque de Vence lui écrivait de sont lit".

VI - LE COLLABORATEUR DE L'ARCHEVEQUE

Comme il l'indiquait dans sa lettre, l'abbé Blacas dressa une liste des prêtres réfractaires et des assermentés, il donna pour chacun d'eux de brèves indications susceptibles d'éclairer l'archevêque à leur sujet et de le guider pour les nominations aux cures et aux vicariats selon les directives concordataires des articles 9 et 10 de la convention du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) (29). *"Soyez persuadé, écrivait-il en tête d'une deuxième lettre plus détaillée, que ces renseignements vous sont donnés selon ma conscience et la vérité"* (30).

Ces lettres furent transmises à l'archevêque d'Aix par l'abbé Antoine Focachon qui au retour d'exil avait été nommé curé de Saint-Jeannet ; se rendant à Paris, il avait été chargé par Blacas de les remettre en main propre à l'archevêque d'Aix. Ces lettres heureusement ont été conservées.

Quelque temps après, Mgr de Cicé vint visiter l'ancien diocèse de Grasse. Blacas le rencontra à Antibes, comme le signale une autre lettre que celui-ci écrivit à la date du 18 septembre 1802 à l'archevêque : *"Dans la visite que j'eus l'honneur de vous faire à Antibes, etc."*, dans laquelle il se plaint des inimitiés qu'il avait suscitées pendant la durée de son ministère clandestin :

"Il n'est pas surprenant, écrivait-il, qu'ayant été pendant sept ans à la tête du gouvernement d'un diocèse dans les temps difficiles et où toutes les passions étaient déchaînées, je me sois fait des ennemis en attaquant le vice et l'erreur. Si j'eusse été moins ferme, si je n'avais cherché que mes intérêts personnels, je n'aurais pas tant d'adversaires !

Je ne connais que trois adversaires bien prononcés contre moi. Vous en avez vu un à Antibes, il tourne à tous vents et quoiqu'il ait un fond de bonté, il a servi d'organe aux deux autres. Si vous ne vous connaissiez parfaitement en hommes, par le dévouement que j'ai pour Votre Grandeur, je vous aviserais qu'il n'est pas digne de toute la confiance que, selon ce qu'il nous a rapporté, vous lui avez témoignée. Je parle de M. le maire de Vence (31).

Vous trouverez mes deux autres adversaires à Draguignan ; ils sont mes compatriotes, ils occupent les premières places au tribunal criminel. D'ailleurs l'un d'eux a un motif de plus d'être contre moi : parce que j'ai exécuté à l'égard de son frère prêtre les ordres de Mgr de Vence qui ne l'a jamais jugé capable de confesser... (32).

J'eus l'honneur de dire à Votre Grandeur qu'ayant toujours été dans le diocèse depuis le 18 fructidor, on n'a jamais pu me prendre, quoiqu'on ait fait beaucoup de visites domiciliaires pour me saisir. J'ai exercé mon ministère pendant sept ans en public et en secret et il n'existe contre moi ni dénonciation formelle ni procédure ; or j'avais besoin de beaucoup de précautions et de prudence..." (33).

En attendant que Mgr de Cicé nomme un curé à Vence, la charge en était assurée par M. Abou qui avait prêté serment et que M. Blacas dans son enquête stigmatisait de la façon suivante : *"Capiscol factieux, officier municipal sous Robespierre, complice de bien des injustices et d'impiétés ; il occupe la cathédrale avec Auztas, curé jureur de Gréolières Hautes"*. Dans un deuxième rapport de 1802, Blacas réitérait ses invectives : *"Agé de 72 ans, il fut un ardent persécuteur des prêtres et des fidèles, coupable de bien d'injustices et d'impiétés, officier municipal quand on mettait les honnêtes gens en arrestation, ignorant !..." (34).*

Pierre Abou se repentit sous l'influence du nouveau curé nommé en 1803 par Mgr de Cicé : l'abbé François Savornin qui venait de rentrer d'exil. En fait, l'abbé Abou, vicaire constitutionnel pendant la Révolution, réussit à sauver les ornements de la cathédrale et les reliques des saints Véran et Lambert. Une fois revenu de ses erreurs, il allait tous les jours en pénitence prier au

Calvaire qu'il avait fait relever de ses ruines, à ses frais. Il mourut à Vence, honoré de tous, en 1814 (35).

VII - MISSIONNAIRE PUIS CURE DE VENCE

Ayant constaté les ravages opérés par la déchristianisation dans la plupart des communautés, l'abbé Pierre Blacas se consacra pendant plusieurs années à un ministère itinérant dans l'ancien diocèse de Vence : il prêcha des missions, visita les familles, rassembla les jeunes et pratiqua une méthode d'évangélisation fort originale par des réunions à domicile dans les foyers qui l'avaient reçu et abrité du temps de son ministère clandestin. Son prestige était grand, sa renommée fort étendue et excellente, à tel point que dès le 7 octobre 1802, M. Béranger, maire de Vence, exprimait à l'archevêque d'Aix dans une lettre fort élogieuse pour M. Blacas, le désir "*des 9/10e de la population vençoise de l'avoir comme vicaire*".

En fait, Blacas resta disponible pour ses missions. En 1807 cependant il fut nommé premier vicaire et ne tarda pas à devenir le fondateur et le supérieur d'un petit séminaire. Quand le curé Savornin mourut, le 2 septembre 1818, Blacas refusa de lui succéder pour laisser la fonction au premier vicaire d'alors : M. Blanc. Après le décès de celui-ci, le 28 janvier 1825, Pierre Blacas accepta la fonction de curé de Vence. Il eût l'honneur d'être installé dans sa fonction par son vieil ami, Jean Joseph Archier, chanoine de la métropole d'Aix, chef de correspondance pour l'arrondissement de Grasse et curé de Grasse.

Archier, qui était né à Cotignac en 1754 avait été missionnaire puis vicaire général de Vence avant la Révolution. Réfractaire au serment de 1791, il avait dû s'exiler en Italie, à Rome, il y vécut à Sainte-Pudentienne puis à la Trinité des Monts. Il revint d'exil en mai 1802 ; sur les recommandations précisément de M. Blacas, Mgr de Cicé le nomma dès le mois de juin curé de la ville de Grasse.

Ce fut le 27 avril 1825 que le chanoine Archier présida l'installation de son confrère Blacas comme curé de Vence. Voici quelques extraits du procès verbal d'installation (36) :

"Par devant nous Jean Joseph Archier, chanoine de la métropole d'Aix, chef de correspondance pour l'arrondissement ecclésiastique de Grasse et curé de cette ville, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, s'est présenté messire Pierre Blacas, prêtre de Vence département du Var, diocèse de Fréjus, chanoine de Fréjus et chef de correspondance pour le canton de Vence, ; lequel nous a requis et prié en vertu de la commission qui nous en avait été donnée par Mgr Charles Alexandre de Bichery, évêque de Fréjus, en date du 5 avril courant, de le mettre en possession de la cure de la ville de Vence"

Selon le rite, Blacas présenta alors les pièces exigées par le régime concordataire (37) :

"Vu les susdites pièces, et voulant adhérer à la demande dudit messire Blacas, nous, après avoir reçu la profession de foi qu'il a faite entre nos mains, selon les formes prescrites par l'Eglise, nous sommes portés au-devant de la porte principale de ladite église paroissiale de la ville de Vence, ledit messire Blacas revêtu d'un surplis, d'une étole et bonnet carré, l'avons pris par la main, fait entrer dans l'église, donné de l'eau bénite, conduit au maître-autel où il a fait la prière, baisé l'autel et la pierre sacrée, ouvert et fermé le tabernacle, nous l'avons fait entrer dans la sacristie, sonner la cloche, ouvrir les fonts baptismaux, asseoir au confessionnal, monter à la chaire à prêcher, asseoir à sa place du chœur ; par tous lesquels actes et autres de droit requis et

nécessaires, avons mis ledit messire Pierre Blacas en possession réelle et corporelle de la cure de la ville de Vence pour en jouir avec tous ses droits, annexes et dépendances, honneurs et prérogatives y attachés, ainsi et de même qu'en jouissent ou doivent en jouir les curés légitimement nommés et approuvés par le gouvernement ; à laquelle mise de possession n'est survenu personne pour s'y opposer, de quoi avons concédé acte au dit messire Pierre Blacas".

Dès son entrée en fonction, le nouveau curé eût le privilège de recevoir le buste de Saint-Véran destiné à contenir les reliques du saint évêque de Vence, qu'avait commandé son prédécesseur, M. Blanc, à l'orfèvre parisien Choiselet Gallien, place Saint-Sulpice.

Le 10 août 1825, l'orfèvre prévenait le chanoine Blacas que son oeuvre était terminée, il venait de la "mettre au roulage" c'est-à-dire de l'expédier à Vence, et le 21 octobre il accusait réception de la somme de 962 F que Blacas lui avait fait parvenir pour solder la facture. Choiselet ajoutait dans sa lettre : "Ce buste de grandeur naturelle est en cuivre solidement argenté et cizelé (sic). La croix pectorale est en cuivre doré et la reliquaire en argent doré ; le prix est au plus juste de 940 F, y compris le socle en bois noirci sur lequel il est posé et qui est orné de palmes, du chiffre de Saint-Véran et de rosasses (sic) en cuivre argent ; la caisse et l'emballage : 22 F, ensemble 962 F. J'aurais bien voulu établir un prix plus modéré, mais comme il a fallu faire les modèles exprès, il ne m'a pas été possible d'y mettre plus d'économie. J'ai confiance, monsieur, que vous serez content de l'expression de la figure et de tout le travail en général" (38).

Plus de la moitié de la dette fut payée par l'ancien et dernier évêque de Vence, Mgr Pisani, qui était, on s'en souvient, évêque de Namur ; sollicité par Blacas, il fit verser par Me Brémont, son notaire à Aix-en-Provence, la somme de 500 F (39) la fabrique de la paroisse versa 150 F, la chapelle du Rosaire 56 F , celle du Cœur de Jésus F 48,65, une quête et une vente de quelques dorures produisirent F 117,50, le séminaire avança F 89.85.

Sur le dos du socle, Blacas fit graver une inscription latine dont voici la traduction :

"Cette reproduction du divin Véran, notre évêque et notre très glorieux patron, est due surtout à la très généreuse munificence du révérendissime et très aimé Charles François Joseph, baron Pisani de la Gaude, dernier évêque de Vence, aujourd'hui évêque de Namur, mais aussi à la piété du clergé et du peuple de Vence. En l'an du Seigneur 1825" (40).

Le 9 septembre, veille de la fête de Saint-Véran, le chanoine Blacas plaça les reliques du saint dans le nouveau reliquaire :

"Nous Pierre Blacas, chanoine honoraire de Fréjus, délégué de Mgr de Richery évêque de Fréjus, et curé de cette paroisse de Vence, assisté de MM. Jean Pierre Chaix et Jean Baptiste Giraud, prêtres, vicaires de ladite paroisse, témoins soussignés, avec la permission de Mgr Vévêque de Fréjus qu'il nous a accordée par la lettre que M. Martel, chanoine secrétaire de l'évêché, nous a écrite en date du 29 du mois d'août dernier, avons procédé au placement de la relique de Saint-Véran dans le reliquaire du nouveau buste dudit saint, ainsi qu'il suit : Etant dans l'appartement de l'ancien évêché, qui est à notre usage, nous avons tiré du reliquaire de l'ancien buste une partie des os de la mâchoire inférieure consistant en quelques fragments et en une dent partagée en deux et nous l'avons placée dans ledit reliquaire qui est d'argent doré ; les reliques sont retenues par un petit carton fixé par un fil rouge en soie en forme de sautoir, et nous y avons apposé le cachet de Mgr de la Gaude, évêque à Namur, ancien et dernier évêque de Vence, en cire d'Espagne rouge..." (41)

Le lendemain 10 septembre, jour de la fête du saint, Pierre Blacas bénit solennellement le nouveau buste, en présence des vicaires : Jean Pierre Chaix, qui allait bientôt lui succéder à la tête de la paroisse, de Jean Baptiste Giraud et de toute la population :

"... Nous soussigné chanoine honoraire de Fréjus, curé de cette paroisse de Vence et chef de correspondance de l'arrondissement, avec la permission de Mgr l'évêque de Fréjus en date du 29 du mois d'août, avons procédé ainsi qu'il suit à la bénédiction du buste de Saint-Véran. Avant la première messe, après avoir fait une introduction sur la cérémonie, avons chanté le psaume 131 "Memento Domine David" et ensuite fait les prières et observé les autres cérémonies contenues dans le rituel romain pour la bénédiction des statues des saints ; ensuite nous avons embtonné l'antienne "Sacerdos et pontifex", dit les versets et répons "Ora pro nobis béate Vérone" et l'oraison propre du saint, et enfin nous avons révééré ledit buste et baisé les reliques dudit Saint-Véran, ce qui a été suivi des hommages de MM. Jean Pierre Chaix et Jean Baptiste Giraud, vicaires de la paroisse, soussignés, de plusieurs ecclésiastiques et d'une grande multitude de fidèles présents à la cérémonie" (42).

Tout le monde fut si satisfait du travail de l'orfèvre parisien que du consentement de tous, le chanoine Blacas commanda aussitôt un buste semblable pour Saint-Lambert.

Dès le 17 mars 1826, l'orfèvre Choiselet écrivait au chanoine Blacas :

"j'ai l'honneur de vous donner avis que je viens de remettre au roulage pour votre ville, une caisse à votre adresse : le buste de Vévêque Saint-Lambert dont vous m'aviez donné la commande au mois d'octobre dernier. J'ai tâché de saisir autant que possible le caractère que vous m'aviez signalé et je désire d'avoir rempli vos intentions".

Le nouveau buste était aussi satisfaisant que celui de Saint-Véran. Le 23 mai, le chanoine Blacas y plaça les reliques de Saint-Lambert, il opéra de la même manière qu'il l'avait fait pour Saint-Véran l'année précédente :

"...Etant dans l'appartement de l'ancien évêché qui est à notre usage, nous avons retiré du reliquaire de l'ancien buste partie d'une vertèbre que nous avons placée dans ledit reliquaire qui est d'argent doré ; les reliques sont retenues par un petit carton contre lequel nous avons collé du papier et par-dessus tout deux galons d'argent faux en forme de croix, cachetés aux deux extrémités avec de la cire d'Espagne rouge sur laquelle nous avons appliqué le cachet de feu Mgr de la Gaude, dernier des évêques de Vence (43).

Le 26 mai, jour de la fête du saint, le chanoine Blacas bénit solennellement le nouveau buste, comme il l'avait fait pour Saint-Véran (44). A cette date, Mgr Pisani était décédé (45), mais sa générosité avait eu le temps de se manifester, il avait donné ordre à Me Brémond de verser 500 F pour sa contribution à la dépense des 9[^]5 F, prix du buste. Blacas s'ingénia à trouver le complément de la somme et fit placer au dos du reliquaire une inscription identique, à la différence du nom, à celle du buste de Saint-Véran.

Un des derniers actes pastoraux que le chanoine Blacas réalisa comme curé de Vence, fut l'organisation du grand jubilé publié par la bulle du pape Léon XII en date du 24 décembre 1825 et ordonné par le mandement de l'évêque de Fréjus, Mgr de Richery (46), en date du 6 octobre 1826. Les pieux exercices du jubilé en la paroisse de Vence durèrent du 7 janvier au 4 février 1827 : ce jour-là eût lieu la clôture solennelle et la plantation d'une croix commémorative dont l'abbé Chaix (47), qui fut le successeur de chanoine Blacas, a laissé une relation détaillée :

*"Aujourd'hui 4e jour du mois de février, l'an de grâce 1827, à 5 heures après midi, nous Pierre Blacas curé de cette paroisse et chanoine honoraire de Mgr l'évêque de Fréjus, Joseph Henri curé chanoine et archiprêtre de la ville de Fréjus, Jean Pierre Chaix, Jean Baptiste Giraud, vicaires de cette même paroisse, et Joseph Jourdan prêtre, professeur de rhétorique au petit séminaire établi dans cette ville, et tous réunis processionnellement à la tête de plusieurs ecclésiastiques, des autorités civiles, judiciaires et militaires, ainsi que des principaux notables, tous soussignés au bas du présent procès verbal, accompagnés et assistés de presque tous les fidèles de cette paroisse, avons procédé à l'érection d'une Croix, sous l'auguste règne de Charles X roi de France, sous le pontificat de Sa Sainteté Léon XII, et sous l'épiscopat et les auspices de Mgr Charles Alexandre de Richery évêque du diocèse de Fréjus, notre premier pasteur ; et à sa plantation en mémoire du grand jubilé qui a été publié par la bulle de notre Saint Père en date du 24 décembre 1825...
... Les exercices qui ont eût lieu dans cette paroisse depuis le 7 janvier de la présente année, jour auquel le jubilé a commencé dans cette même paroisse, jusqu'à aujourd'hui 4 février jour de la plantation de cette Croix, ont été suivis avec la plus grande assiduité, le plus grand intérêt, le plus grand respect et la plus grande dévotion par tous les fidèles de cette paroisse, qui ont manifesté une extrême docilité et une grande confiance soit aux prêtres de cette ville, soit aux ministres étrangers qui y ont concouru et qui ont fait éclater dans cette circonstance tout le zèle, tout le dévouement et toute l'ardeur dont ils étaient capables, soit en leur annonçant la parole de Dieu, soit en leur administrant le sacrement de pénitence... (48).*

Dès la fin février, Mgr de Richery confia au chanoine Blacas les fonctions de vicaire général du diocèse de Fréjus dont Vence dépendait. Blacas accepta cette charge par devoir, il la mena à bien jusqu'au décès de Mgr Michel (49), lequel avait succédé à Mgr de Richery en 1829 quand celui-ci fut promu archevêque d'Aix-en-Provence.

Mgr Michel garda le chanoine Blacas comme vicaire général de Fréjus durant tout son épiscopat. quand il mourut, le 22 février 1845. M. Blacas, fatigué et malade (il avait 79 ans), retourna chez lui à Vence. Il ne profita pas longtemps de sa retraite, il mourut peu de temps après, le 28 avril 1845. L'acte de décès est le suivant : *"L'an 1845, le 29 avril, a été apporté en cette église le corps du sieur Pierre Blacas, ancien vicaire général, décédé hier, âgé de 78 ans environ, fils de feu François, propriétaire, et de feu Anne Carbonel son épouse, pour être inhumé après les prières et cérémonies de l'Eglise. Signé : Chaix, curé"*.

Telle fut l'existence dangereuse et tourmentée mais exemplaire de l'abbé Blacas, durant cette période tragique de l'histoire de l'Eglise de France, vécue dans le diocèse de Vence. Sa mémoire y fut en vénération pendant des décennies, et l'abbé Laugier eût raison dans son ouvrage de le situer comme *"une gloire du diocèse"* et de le qualifier *"confesseur de la foi"* (50).

NOTES

(1) Pisani de la Gaude, Charles François Joseph, dont les lointains ancêtres venaient de Pise, était fils de Joseph César Pisani, conseiller à la cour des comptes de Provence, et de Catherine de Reboul. Il naquit à Aix le 4 mars 1743 et fut reçu à la cour des comptes le 25 juin 1764, il résilia sa charge en 1773 après le décès de sa fiancée, mademoiselle d'Entrecastaux. Entré dans les ordres, il devint vicaire général de son oncle maternel, Pierre Xavier de Reboul, évêque de Saint Paul Trois Châteaux. Il fut nommé évêque de Vence le 23 octobre 1783, sacré le 8 février 1784 à Villejuif, il rejoignit Vence en décembre 1784. Obligé de s'exiler le 21 juin 1791, il passa peu de temps à Nice et dès février 1792 il était à Rome. Son exil se termina à Venise en 1801, il gagna Florence puis Rome et revint en France en 1802. Nommé évêque de Namur le 5 février 1803, il gouverna ce diocèse jusqu'à son décès le 16 mars 1826.

Grand épistolier, théologien, juriste, il laissa un nombre impressionnant de lettres pastorales, d'œuvres diverses dont une réfutation de la Révolution française en latin établie au moyen d'extraits de l'Écriture Sainte. Sa correspondance est innombrable et précieuse pour tous les renseignements qu'elle contient. Son épiscopat de 23 années à Namur fut remarquable.

(2) A.H.D.N., Nice série Z n° 11 : "Lettre de l'évêque de Vence aux syndics des municipalités de son diocèse concernant le serment exigé", septembre 1790.

(3) Mgr Antoine René de Bardonenche naquit à Grenoble le 17 juin 1721. Il fut vicaire général de ce diocèse et fut nommé évêque de Vence le 2 novembre 1771 ; il fut sacré le 15 mars 1772 à Embrun par Mgr Pierre Louis de Leysin archevêque d'Embrun, assisté de Mgr François de Prunières évêque de Grasse, et de Mgr Pierre Paul du Quaylar évêque de Digne. Il prêta serment au roi le 7 avril 1772. Il mourut à Vance (Isère) le 6 octobre 1783.

(4) A.D.A.M., série L, n° 887. procès-verbaux de la prestation de serment des paroisses du district de Grasse, dont Vence faisait partie.

(5) Pour M. Archier, voir p. 16

(6) Comptes rendus du club de Vence, séances des 6 et 9 octobre 1791

(7) Id., séance du 29 décembre 1791

(8) Theiner : "documents inédits sur les affaires religieuses de France, 1790-1800", t.I, p. 168, n° 55 (texte latin à l'original)

(9) Id., p. 213

(10) A.H.D.N., série Z, n° 11

(11) Cf. Laugier, "Le schisme constitutionnel dans le Var", p. 165

(12) Saint-Paul du Var était devenu Paul du Var ; Saint-Vallier était Vallier ; Saint-Laurent, Laurent ; Saint-Cézaire, Cézaire ; Saint-Jeannet, Jeannet, etc.

(13) A.D.A.M., série L, n° 1089

(14) A.D.B.D.R., série 96 V 14

(15) Jean Baptiste Caprara naquit à Bologne le 29 mai 1733- Sa destinée fut curieuse et surprenante. Il garda le nom de sa mère : comtesse Maria Caprara, au lieu de celui de son père : comte Francesco Montecuccoli. Il fut un maître en matière juridique, ce qui lui valut d'être légat à Ravenne dès 1758, à 25 ans, et nonce à Cologne en 1766, à 33 ans. La faveur de l'impératrice Marie Thérèse lui attribua en 1775 la nonciature de Lucerne dont il s'acquitta si bien que Rome lui confia celle de Vienne en 1785. Il éprouva de grosses difficultés avec Joseph II et le joséphisme, sa diplomatie les surmonta.

Créé cardinal en 1792, il consacra son activité, de 1793 à 1800, aux congrégations des évêques et des réguliers. Il préconisa toujours une politique progressiste qui le fit qualifier de "cardinal Jacobin". Très ami de l'ambassadeur français Cacault, en disgrâce auprès de Pie VII pour qui il n'avait pas voté au conclave de Venise, il fut nommé en 1800 évêque d'Iesi, mais Bonaparte exigea sa nomination de légat en France pour l'application du concordat.

Caprara arriva à Paris le 4 octobre 1801. Vieillissant, le cardinal n'eût plus l'énergie de sa jeunesse, il fut souvent circonvenu par l'abbé Bernier qui l'envoûta en lui rendant de précieux services ; il lui fit admettre la présence de quelques évêques constitutionnels dans le nouvel épiscopat concordataire, l'aida dans le règlement de la circonscription des diocèses, dans le problème des articles organiques dont il lui minimisa l'importance. Une fois l'affaire du concordat réglée, Bonaparte, qui se proclama roi d'Italie, le fit nommer archevêque de Milan et se fit sacrer par lui, en 1805, à Milan.

Le cardinal disgracié par Pie VII, devenu sourd et quasi aveugle, se retira à Paris où il mourut le 21 juin 1810. Napoléon le fit inhumer au Panthéon "avec les bons serviteurs de l'Etat"

(16) Hercule Consalvi naquit à Rome le 8 juin 1757• D'une exceptionnelle intelligence et d'une remarquable valeur, il fut ministre de la guerre et de la police des Etats de l'Eglise, après le traité de Tolentino, il seconda le cardinal Doria dans les essais de rapprochement avec la France. Au conclave de Venise, dont il fut le secrétaire, il joua un rôle décisif en faveur de Chiaramonti devenu Pie VII, qui en fit son secrétaire d'Etat. Il joua un rôle de premier plan, sur les conseils de l'ambassadeur Cacault, dans la conclusion du concordat du 15 juillet 1801.

Consalvi ne tarda pas à porter ombrage à Napoléon excité contre lui par le cardinal Fesch ; on l'accusa d'inspirer la politique de Pie VII, de favoriser les agents anglais, de préparer des insurrections contre les Français. Durant la captivité de Pie VII en France (1809-1814), il ne se départit point de sa fermeté et refusa, avec douze autres cardinaux invités, d'assister au mariage de Napoléon et de Marie Louise le 2 avril 1810. Condamné par l'Empereur, comme ses confrères réfractaires, à la résidence surveillée et exilé à Reims, Consalvi devenu "cardinal noir" rédigea ses "Mémoires".

Après la chute de l'Empire en 1814, Pie VII revint à Rome et Consalvi redevint secrétaire d'Etat. Sa diplomatie au congrès de Vienne l'amena à conduire avec une telle maîtrise les négociations difficiles concernant la restitution des Etats de l'Eglise par les puissances victorieuses, qu'il surclassa tous les diplomates européens y compris Talleyrand, et lord Catslereagh déclara avec admiration : "C'est notre maître à tous". Ayant suscité beaucoup de jalousie dans le milieu cardinalice, l'élection du successeur de Pie VII, en 1823, se fit contre lui et Léon XII le frappa d'une disgrâce éclatante. Cependant en décembre 1823, Consalvi ayant 66 ans, Léon XII l'appela à Rome et le reçut longuement : les vues que le cardinal développa, les conseils qu'il se permit de donner à celui qui l'année précédente était son collègue dans le collège cardinalice, firent l'admiration de Léon XII. Consalvi mourut peu après, le 24 janvier 1824. Au dire de Leflon, il fut "un des plus grands secrétaires d'Etat que le Saint-Siège ait jamais connus". (Fliche et Martin, t. 20)

(17) Etienne Alexandre Bernier naquit le 31 octobre 1762 à Daon-sur-Mayenne, docteur en théologie, professeur à l'université d'Angers, curé de Saint-Laud à Angers, il refusa de prêter serment en 1791 et entra en lutte avec le curé constitutionnel usurpateur de sa paroisse : Yves Besnard. Il rejoignit l'armée vendéenne et devint, grâce à son esprit d'organisation et à son incroyable et peu scrupuleuse habileté, un des principaux chefs du pays insurgé ; il soutint Stoflet contre Charette, négocia avec Hoche la pacification, finalement Louis XVIII le nomma, après la mort de Charette et de Stoflet, agent général des armées catholiques et royales. Le coup d'Etat du 18 brumaire lui permit à la fois d'abandonner une lutte sans espoir et de se faire une carrière ; Bonaparte lui envoya un agent secret : Barré, il négocia grâce à celui-ci avec le général Hedouville le 19 janvier 1800 la pacification de Montfaucon, accordant la liberté religieuse à la Vendée. Hedouville l'expédia à Paris ; le Premier consul, séduit par son esprit astucieux et déclarant : "C'est le prêtre qu'il me faut, c'est une canaille, mais je m'en sers", le chargea de traiter les préliminaires concordataires avec Spina.

Bernier, à tout prendre, servit lors de ces laborieuses tractations la cause du Saint-Siège, en suggérant en sous main à Spina, et à Rome à Consalvi, les accommodements et les formules que Bonaparte agréerait. Une fois le concordat conclu, Bernier dressa la nouvelle carte des diocèses, la liste des candidats à l'épiscopat, assura entre Portalis et Caprara une liaison constante. Son astuce lui permit de rédiger lui-même les notes du gouvernement à Caprara et celles de Caprara au gouvernement, de sorte qu'il se répondait à lui-même ! Sa curieuse diplomatie lui permit de faire semblant de se résigner en promouvant quelques évêques constitutionnels, relativement intègres, aux nouveaux évêchés.

Enfin ces doubles jeux, les soupçons des royalistes, l'opposition des Jacobins entraînèrent sa disgrâce relative. Il escomptait le siège de Paris ou de Tours, il eût celui d'Orléans ; il espérait le chapeau de cardinal, il ne l'eût pas. Il gouverna son diocèse avec tant de méthode et de sagesse que Portalis et Talleyrand rendirent hommage à son excellente administration. On eût encore recours à lui pour la rédaction de la note décidant Pie VII à venir en France. Il rédigea point par point le cérémonial du sacre, y compris le couronnement de Napoléon par Napoléon lui-même. Il mourut prématurément à 44 ans, le 1er octobre 1806. Selon Leflon "Ce personnage infatigable, intelligent, ambitieux, intrigant, énigmatique, laisse une impression mêlée, il a accompli une grande oeuvre sans grandeur". Cf. Cath. t. I, col. 1490 sv. Jean Leflon : "Etienne Alexandre Bernier", deux tomes, Pion, Paris 1938.

(18) A.H.D.N., série Z, n° 11.

(19) Id.

(20) Theiner, op. cit., t. II, lettre 287, p. 354

(21) Archives de l'évêché de Namur, dossier Pisani, n° 398 et 399. Cf. aussi A.D.A.M., série G n° 1614 et A.H.D.N., série Z n° 11

(22) les huit archevêques étaient les suivants :

De Roque louve. Démissionnaire de Senlis, fut nommé archevêque de Malines.

Le Coz. Constitutionnel de Rennes, à Besançon.

Primat. Constitutionnel du nord puis de Lyon, à Toulouse.

D'Aviau du Bois de Sansay. Démissionnaire de Vienne, à Bordeaux.

De Mercy. Démissionnaire de Luçon, à Bourges.

De Boisgelin. Démissionnaire d'Aix, à Tours. Cambacérès. Chanoine de Montpellier, à Rouen.

Champion de Cicé. Démissionnaire de Bordeaux, à Aix.

(23) Les dix-huit prélats qui s'exilèrent à Londres étaient : De Boisgelin, archevêque d'Aix.
Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.
D'Albignac, évêque d'Angoulême.
De Conzié, évêque d'Arras.
Godard de Belboeuf, évêque d'Avranches.
D'Osmond, évêque de Comminges.
De Noé, évêque de Lescar.
Chauvigny de Blot, évêque de tombez.
De Malide, évêque de Montpellier.
De la Laurencie, évêque de Nantes.
De Dillon, archevêque de Narbonne.
De Grimaldi, évêque de Noyon.
De Flammarens, évêque de Périgueux.
De la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon.
Colbert de Castel-Hill, évêque de Rodez.
De Barraï, évêque de Troyes.
De Béthizy, évêque d'Uzès.
Ame lot, évêque de Vannes.

(24) Cf. Theiner, op. cit., t. II, p. 200, n° 161

(25) Arrêté du 19 germinal an X (9 avril 1802). A.N. série A.F.4, n° 915 et n° 1044

(26) Il eût été intéressant d'avoir ces lettres, elles ont malheureusement disparu.

(27) A.D.B.D.R., série 98.V.14.

(28) Theiner, op. cit., lettre 290, p. 258

(29) Les articles 9 et 10 du concordat sont les suivants :

Art. 9 : Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leur diocèse qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

Art. 10 : Les évêques nommeront aux cures ; leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement

(30) A.D.B.D.R., série 96.V.14, 2e doc.

(31) Le maire de Vence, en 1802, était M. Bérenger

(32) M. Blacas fait allusion au chanoine Joseph Christophe Rostan, qui fut assermenté

(33) A.D.B.D.R., série 96.V.14, 3e doc. (3*0 M.

(35) Cf. Laugier, op. cit., p. 259

(36) A.H.D.N., série Z, registre 4, p. 1 sv.

(37) Les pièces exigées par le concordat étaient les suivantes :

Lettre de l'évêque annonçant que le gouvernement a donné son aval au choix de la personne présentée.

Lettre du ministre des cultes agréant la nomination au nom du roi.

Lettre d'institution canonique de la part de l'évêque.

(38) A.H.D.N., série Z, n° 4, p. 12 sv. (Cf. Daurelle : Vence et ses monuments", p. 80).

L'orfèvre Choiselet donna aussi des conseils pour l'entretien du métal : "Quand l'argenterie, écrivait-il, sera gâtée par le mauvais air, ce qu'il ne nous est pas possible d'éviter, vous pourrez le faire nettoyer avec du blanc d'Espagne bien délayé dans de l'eau, on se servira d'une brosse douce et de linge usé ; ensuite on prendra une croûte de pain avec un peu de mie après, que l'on passera sur la ciselure et sur les chairs, ce qui enlèvera tout le noir que le blanc d'Espagne aura laissé".

(39) Me Brémond était le grand-père de l'académicien Henri Bramond (1865-1933).

(40) Voici le texte latin : "Hanc imaginem divo Verano, episcopo et patrono nostro glorissimo, reverendissimi et amantissimi Caroli, Francisci, Joseph!, baronis de Pisani de la Gaude, Vinciensis episcopi ultimi. Namurcensis hodie episcopi, zelus munificentissimus imprimis posuit, necnon cleri, populi que Vinciensis pietas. Anno Domini MDCCCXXV"

(41) A.H.D.N., série Z, registre 4 p. 14

(42) Id., p. 15

(43) Id., p. 26

(44) Id., p. 27

(45) Mgr Pisani est décédé à Namur le 23 février 1826, à l'âge de 83 ans.

(46) Charles Alexandre de Richery naquit le 31 juillet 1759 à Allons (Basses Alpes). Il fut vicaire général de Mgr de Bonneval, évêque de Senez. Nommé évêque de Fréjus le 8 août 1817 ' le diocèse de Fréjus n'ayant été rétabli qu'en 1823, il fut sacré le 10 mai 1823 à Paris, aux Missions étrangères, par Mgr Pierre François de Bausset, archevêque d'Aix-en-Provence, assisté de Mgr François Arbaud évêque de Gap, et de Mgr de Mazenod évêque de Marseille. Il fut transféré à Aix le 8 février 1829, il y mourut le 25 novembre 1830.

(47) Jean Pierre Chaix naquit à Esparron. Il fut vicaire de Vence de 1815 à 1827 puis curé de 1827 à 1852. Il mourut à Vence le 18 janvier 1852.

(48) A.H.D.N., série Z, n° 4, p. 30 sv.

(49) Louis Charles Michel naquit à Aix-en-Provence le 12 juillet 1761. Il fut élu évêque de Fréjus le 16 avril 1829, sacré le 27 juillet 1829 à Sainte-Marie de Toulon, par Mgr Charles de Richery à qui il succédait ; les évêques assistants furent Mgr François de Miollis évêque de Digne (héros de Victor Hugo dans "Les Misérables" sous le nom de "Mgr Myriel") et Mgr Mazenod évêque de Marseille. Il mourut à Fréjus le 22 février 1845.

(50) Laugier, op. cit., p. 166 et 260.